

Ministère chargé de
l'environnement

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 21/01/2019	Dossier complet le : 21/01/2019	N° d'enregistrement : 3246
-----------------------------------	------------------------------------	-------------------------------

1. Intitulé du projet

Plantation de Peupliers sur une superficie de 5981 ^m2
Commune de Boduineville

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénormation ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SURET

818 754 749 R C S will come juridique

Groupement Forces Agricoles

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47 c)	Premier boisement d'une superficie totale de plus de 0,5 HA.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Plantation de Peupliers sur une parcelle inondable
en bordure de route sur le D 69 entre les communes
de Jodewesvelde et de Flekke.
Ancien prés (foir) coupe de foin.

Courrier arrivé le
17 JAN. 2019

DREAL / IDDEE